



Contributeur :

Monsieur KINONGO MUKEMU ANGE, Chercheur et Secrétaire Technique au Centre Congolais pour le Développement Durable.

Téléphone : (+243) 82 34 12 409, 89 73 08 395

E-mail : akinmuk28@gmail.com; akinmuk28@outlook.com

CONTRIBUTION-RAPPORT SUR LES JEUNES ET LES DROITS DE L'HOMME

Les jeunes constituent depuis la création du monde, la couche la plus représentative de la société. Objet de manipulation de la part du pouvoir politique, d'injustice, dépourvu de ses droits fondamentaux liés à son épanouissement total et intégral dans toute sa composition (Corps, âme et esprit) la jeunesse reste, dans bien des cas, ignorant ou méconnaissant de ses droits de l'homme ce qui les expose et bloquent la revendication et/ou la protestation.

La jeunesse, créancière, de l'Etat, débiteur, des droits de l'homme est considéré comme ne respectant pas ces droits, surtout ceux liés à la jeunesse.

Face à ces injustices, inégalités dans l'application des droits de l'homme liés à la jeunesse, il est temps que des études approfondies soient menées sur la mise en œuvre des droits de l'homme chez les jeunes, la détection des cas de discrimination à l'égard des jeunes dans l'exercice de leurs droits de l'homme et les pleine et effective des droits de l'homme par les jeunes contribuent à la réalisation des droits de l'homme au sein de la société.

Les défis auxquels sont confrontés les jeunes dans votre pays ;

Les jeunes en RDC sont confrontés à plusieurs contraintes et défis rendant ainsi difficile sinon impossible la mise en œuvre de leurs droits. Plusieurs défis sont ainsi relevés, à savoir : arrestation arbitraire, traitement inégalitaire d'accès au plein emploi, manque d'information et de sensibilisation de leurs droits, le chômage à grande échelle cette manque provient de l'interdiction et de la dissuasion du pouvoir politique aux activités des droits de l'homme des jeunes congolais.

Des exemples de discrimination contre les jeunes dans l'exercice de leurs droits ;

Tribalisme lors de l'accès à l'emploi, arrestation arbitraire des jeunes de la société civile et de l'opposition lors des manifestations publiques au profit d'une manifestation libre pour les jeunes de la mouvance du pouvoir.

Centre Congolais pour le Développement Durable

5448, Avenue de la Justice, Kinshasa/Gombe

République Démocratique du Congo

Contact : (+243) 81 59 83 115, 99 84 22 377

E-mail : erkssk@hotmail.com centre.congolais@yahoo.fr

Connaissez-vous des politiques et des programmes visant à l'aider les jeunes à réaliser leurs droits ? Si oui, veuillez les décrire ;

A l'heure actuelle, plusieurs programmes sont mis en place par le gouvernement de la République, mais qui posent des problèmes de son efficacité et de sa mise en œuvre effective profitable à tous les jeunes. A ce titre, nous pouvons citer : Le programme d'emploi de jeunes, la Stratégie de promotion de l'emploi et entrepreneuriat des jeunes en RDC, la politique Nationale de la jeunesse et la ratification la plus récente de notre pays à la charte Africaine de la jeunesse etc.

Comment les organisations de jeunesse ou les structures dirigées par des jeunes sont-elles impliquées dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et/ou l'évaluation de politiques et de programmes sur les jeunes dans votre pays ?

La jeunesse congolaise n'est pas assez ni impliquée ni dans l'élaboration, ni dans la mise en œuvre, pas plus dans le suivi et/ou l'évaluation de politiques et de programmes, ce qui engendre, comme conséquence, l'ignorance, le manque d'information et de communication de la jeunesse. Cet état des choses, ainsi décriée, bloque la mise en œuvre effective et le suivi efficace de ces programmes et politiques. Plusieurs programmes ont été créés depuis longtemps, malheureusement, ils ne sont restés que lettre morte.

La politique dans l'organisation de la jeunesse freine le contrôle, l'évaluation, le suivi et l'élaboration des politiques.

Quelles mesures au niveau international faciliteraient/ soutiendraient la réalisation des droits des jeunes ? Pour arriver à la réalisation de ces droits des jeunes, la communauté internationale doit :

- Arrêter une politique mondiale, régionale et nationale pour la jeunesse (Education, santé et emploi de la jeunesse mondiale) et inviter les Etats à s'y conformer ;
- Sensibiliser et former les jeunes à la participation, à l'évaluation et au suivi des politiques nationales de la jeunesse afin de mesurer leurs efficacités. Un problème qu'il faille soulever à ce niveau peut être aussi le manque des connaissances avérées sur les processus ou procédures d'élaboration, d'évaluation, de suivi et/ou de mise en œuvre;
- Organiser des formations, conférences et ateliers internationaux sur les droits de l'homme liés aux jeunes dans le dessein précis de les approprier;
- Collaborer, hormis les structures officielles établies par les Etats, avec les réseaux indépendants des jeunes (ONGs/ jeune-contributeur indépendant aux droits des jeunes) au niveau de chaque Etat, comme contributeurs à l'évaluation des politiques et programmes liés à la jeunesse avant de saisir les conseils nationaux de la jeunesse des Etats Africains, encore que ces conseils sont souvent et, dans bien des Etats, influencés par la politique, ce qui rend vaine leurs fonctions et responsabilités leur assignées (Veiller au respect des droits des jeunes, promouvoir les activités des jeunes etc.);
- Former les jeunes sur les mécanismes et instruments internationaux des droits de l'homme de la jeunesse afin de briser l'ignorance et de faciliter l'appropriation pour une revendication consciente ;

Centre Congolais pour le Développement Durable

5448, Avenue de la Justice, Kinshasa/Gombe

République Démocratique du Congo

Contact : (+243) 81 59 83 115, 99 84 22 377

E-mail : erkssk@hotmail.com centre.congolais@yahoo.fr

- Financer les enquêtes et investigations des violations des droits de l'homme liés aux jeunes.

Toute autre information que vous aimeriez partager avec le HCDH

- Les Etats Africains ratifient ou ont ratifié plusieurs traités et instruments juridiques internationaux liés aux droits de l'homme en général et aux droits des jeunes, en particulier, mais la grande question ou problématique reste sa mise en œuvre effective. Car, les jeunes, bénéficiaires directs, sont totalement considérés comme les sous-destinataires.
- Le président de la République Démocratique venait de ratifier la Charte Africaine sur la jeunesse, la place est laissée maintenant à son application.

Centre Congolais pour le Développement Durable

5448, Avenue de la Justice, Kinshasa/Gombe

République Démocratique du Congo

Contact : (+243) 81 59 83 115, 99 84 22 377

E-mail : erkssk@hotmail.com centre.congolais@yahoo.fr